



## **Comment passer de « *Quand la rue fait l'histoire* » à la mise en œuvre d'un régime indemnitaire destructeur de la Fonction publique d'État et du statut de fonctionnaire**

À l'Université Paris 8 Vincennes-Saint Denis, depuis plusieurs mois, des personnels de catégorie C, soutenus par leurs organisations syndicales, se réunissent régulièrement pour s'organiser et exiger la reconnaissance de leurs qualifications ainsi que des salaires décents. C'est ainsi que des assemblées regroupant l'ensemble des catégories, y compris les contractuels, se réunissent chaque matin et décident démocratiquement de la poursuite du mouvement ainsi que de leur forme d'action.

Pour toute réponse à leurs justes revendications de défense de la Fonction publique de carrière, ils n'obtiennent de la direction de l'université que la constitution de groupe de travail pour la mise en place anticipée du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État, le « RIFSEEP ».

Pour rappel, malgré le refus des organisations syndicales au Conseil supérieur de la Fonction publique sur la mise en place du RIFSEEP, le décret 2014-513 portant sa création est paru le 20 mai 2014. La circulaire en date du 5 décembre 2014, propose la mise en œuvre dès janvier 2015 pour les catégories C de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES) puis, la généralisation à tous les corps de l'enseignement supérieur et de la recherche jusqu'en 2017.

Par ailleurs, la cotation des fonctions et les modalités d'application devront être négociées uniquement dans le cadre des instances représentatives des personnels, les comités techniques et non émaner de proposition de la direction de l'établissement comme cadre de discussion d'un groupe de travail. Ce qui vient précisément de proposer la présidente de l'université de Paris 8.

**Le RIFSEEP sape méthodiquement les piliers de notre Fonction publique qui repose sur la qualification et le concours pour fixer les corps et grade de prise de fonction de l'agent ainsi que les droits et obligations du fonctionnaire fondant sa conscience professionnelle, en les remplaçant par l'individualisme et la concurrence.**

Dans ces conditions, comment est-il possible de nier avec une telle détermination l'expression du refus de la politique néolibérale menée par le gouvernement et ne pas entendre le refus de destruction des collectifs de travail ? Comment alors travailler dans un esprit d'entraide, de transmission et d'échange des savoirs et des savoir-faire, dans un esprit de solidarité et d'attachement au service public d'enseignement supérieur et de recherche dont, historiquement, l'université de Vincennes à Saint Denis se dit porteur ?

La CGT FERC Sup déclare son soutien aux personnels en grève et demande à la direction de l'université Paris 8 de réaffirmer clairement son engagement dans la défense d'un service public d'enseignement supérieur de qualité qui passe notamment par une révision en profondeur du traitement de ses agents en intervenant, à leurs côtés pour obtenir pour l'ensemble des catégories des agents de la fonction publique d'État :

- Une revalorisation immédiate du point d'indice de 8%.
- La refonte de l'ensemble des grilles de traitement.
- L'abandon de l'entretien professionnel.
- La suppression de toutes les primes et l'intégration dans les rémunérations.

La CGT FERC Sup revendique avec le syndicat CGT FERC Sup de l'université Paris 8 et les personnels en grève :

- La revalorisation des salaires pour des rémunérations décentes avec l'ouverture de négociations sur le fond (mode de calcul, taux...).
- L'engagement à revaloriser les salaires de manière équitable (contractuels et bas salaires).
- Le soutien à la grève des catégories C et à leurs revendications légitimes.

**La CGT FERC Sup appelle les syndicats CGT de l'enseignement supérieur et de la recherche à manifester leur soutien à la lutte des personnels de Paris 8 et à participer massivement aux actions qu'ils organisent.**

Montreuil, le 17 février 2015